RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00391
Numéro SIREN : 423 571 934
Nom ou dénomination : EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2021 sous le numéro de dépôt 4848

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 2 Allée d'Evry 54600 VILLERS-LES-NANCY — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 2 3 5 7 1 9 3 4 0 0 0 2 9 — Néant ☐ *

Pour copie certifiée conforme, Le Président

Exercice N clos le, 31/08/2020

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	38 579	AG	38 579	
	Fonds commercial (1)	AH	5 961 070	AI		5 961 070
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	93 593	AO		93 593
	Constructions	AP	1 115 957	AQ	875 274	240 683
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 021 470	AU	854 597	166 873
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	331 130	CV	25 000	306 130
	Créances rattachées à des participations	BB	6 800	BC		6 800
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	35 198	BI		35 198
	TOTAL (II)	BJ	8 603 802	BK	1 793 451	6 810 351
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	8 381	BM		8 381
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 248 825	BY	644 659	4 604 166
	Autres créances (3)	BZ	790 341	CA		790 341
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 554	CE		1 554
	Disponibilités	CF	1 798 610	CG		1 798 610
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	135 304	CI		135 304
	TOTAL (III)	CJ	7 983 018	CK	644 659	7 338 358
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	16 586 820	1A	2 438 111	14 148 709

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 838 032

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000 000)	DA	5 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	817 107
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	366 849
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	546 019
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	144 077
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	233 612
	TOTAL (I)	DL	7 107 666
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	8 000
	Provisions pour charges	DQ	341 031
	TOTAL (III)	DR	349 031
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	840 175
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	109 645
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	393 979
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 608 819
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	275 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 464 391
	TOTAL (IV)	EC	6 692 012
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 148 709

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	6 645 593
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	300

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	4 690			4 690
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	11 982 796			11 982 796
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	11 987 487			11 987 487
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				396
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				303 650
	Autres produits (1) (11)	FQ				3 512
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				12 295 046
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				6 449
	Variation de stock (marchandises)*	FT				3 823
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				43 202
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				(14)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				3 921 630
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				337 927
	Salaires et traitements*	FY				5 392 298
	Charges sociales (10)	FZ				2 211 366
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*	GA				140 551
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				128 162
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				28 067
	Autres charges (12)	GE				4 623
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				12 218 087
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				76 959
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				110 906
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				7 262
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				118 168
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				1 538
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				1 538
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				116 630
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				193 589

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 065
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 306
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 372
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 336
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	10 103
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 439
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(9 067)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	40 444
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 416 587
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 272 509
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	144 077

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	107 846
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6** ; obligatoires **A9** ; Dont cotisations facultatives Madelin **A7** ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 336	
Amortissements dérogatoires	10 103	
Rentrées sur créances amorties		1 065
Amortissements dérogatoires		2 306

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président

Comptes Annuels 2020

Annexe légale

expertis cfe
AUDIT & CONSEIL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/08/2020** , dont le total est de **14 148 710 euros**
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant **un bénéfice de 144 078 euros.**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisons.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

CRISE SANITAIRE : COVID 19

Notre entreprise s'est organisée pour télétravailler et a pu poursuivre son activité et l'accompagnement de ses clients.
Nous avons eu recours a l'activité partielle pour les postes non télétravaillables mais dans une mesure très limitée.

La COVID 19 n'a pas eu d'impact négatif sur la situation économique et financière de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 961 071			5 961 071
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 579			38 579
Immobilisations incorporelles	**5 999 650**			**5 999 650**
- Terrains	93 594			93 594
- Constructions sur sol propre	1 029 774			1 029 774
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	86 183			86 183
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	318 286		302	317 984
- Matériel de transport	13 367			13 367
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	661 774	29 002	657	690 119
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**2 202 979**	**29 002**	**959**	**2 231 022**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	347 870	20 062	30 000	337 931
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	35 199			35 199
Immobilisations financières	**383 068**	**20 062**	**30 000**	**373 130**
ACTIF IMMOBILISE	**8 585 698**	**49 064**	**30 959**	**8 603 803**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		29 002	20 062	49 064
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**29 002**	**20 062**	**49 064**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			30 000	30 000
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		959		959
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**959**	**30 000**	**30 959**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2020
Éléments achetés	207 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	5 754 071
Total	**5 961 071**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI COFIMMO 54600 VILLERS LES NANCY	30 490	209 360	99,95	90 890
SCI SAUT LE CERF 54600 VILLERS LES NANCY	15 245	20 082	99,90	20 082
SCI VAL D'ORNAIN 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX	15 245		99,90	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 579			38 579
Immobilisations incorporelles	**38 579**			**38 579**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	775 906	14 194		790 100
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	79 020	6 155		85 175
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	239 915	22 444	302	262 057
- Matériel de transport	3 795	2 673		6 468
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	491 644	95 085	657	586 072
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 590 280**	**140 551**	**959**	**1 729 872**
ACTIF IMMOBILISE	**1 628 859**	**140 551**	**959**	**1 768 451**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 216 471 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	6 801		6 801
Prêts			
Autres	35 199		35 199
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 248 826	4 410 794	838 032
Autres	790 342	790 342	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	135 304	135 304	
Total	**6 216 471**	**5 336 440**	**880 031**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	1 243 194
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	9 204
Total	**1 252 398**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000 000,00 euros décomposé en 63 500 titres d'une valeur nominale de 78,74 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
ACTIONS ORDINAIRES	55 737			55 737
ACTIONS NOMINATIVES A DIVIDENDE MA	7 763			7 763
TOTAL	**63 500**			**63 500**

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	225 815	10 104	2 307	233 612
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**225 815**	**10 104**	**2 307**	**233 612**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		10 104	2 307	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	312 964	28 067			341 031
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	8 000				8 000
Total	**320 964**	**28 067**			**349 031**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		28 067			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 692 013 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	300	300		
- à plus de 1 an à l'origine	839 876	793 457	46 419	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	393 980	393 980		
Dettes fiscales et sociales	2 608 809	2 608 809		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	384 657	384 657		
Produits constatés d'avance	2 464 391	2 464 391		
Total	**6 692 013**	**6 645 594**	**46 419**	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	-678 139			
(**) Dont envers les associés	109 657			

Charges à payer

	Montant
FNP FOURNIS DIVERS	298 171
CONGES A PAYER	474 441
INTERESSEMENT	43 444
SALAIRES PRIMES A PAYER	332 964
CHARGES SOCIALES / CP	187 157
CH.SOC./PRIMES A PAYER	127 665
CHARGES FISCALES S/CONGÉS À PAYER	7 449
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	125 941
CH. FISCALES S/ PROV	5 046
Total	**1 602 278**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	135 304		
Total	**135 304**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
HONORAIRES FACT D AVANCE	2 464 391		
Total	**2 464 391**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2020
HONO. COMMISSARIAT	173 579
VENTES DE MARCHANDISES	4 690
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	122 310
HONO. COMPTABLES	10 984 081
PRESTATIONS GROUPE	702 827
TOTAL	**11 987 487**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 4 880 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements financiers	*1 775*
Autres engagements donnés	1 775
Total	**1 775**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 362 664 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 341 031 euros

Le montant de l'engagement tient compte des paramètres suivants :

Taux d'actualisation retenue pour l'étude, taux 2019 : 1,55%

Augmentation annuelle des salaires de 1,50 % constant

Départ prévu, sauf dérogation individuelle, à 66 ans pour les cadres et à 64 ans pour les non cadres

Taux de rotation : 4 % constant pour les cadres, 5 % constant pour les non cadres

Taux de charges sociales patronales : 45 % pour les cadres, 40 % pour les non cadres

Autres informations

Départ à l'initiative du salarié

L'année des calculs retenue est 2020

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05

La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis

Régimes à cotisations définies
Montant des cotisations comptabilisées en charges : 28 067 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL
Société Anonyme
au capital de 5 000 000 euros
Siège social : Technopôle Nancy Brabois
2 Allée d'Evry
54600 VILLERS LES NANCY
423 571 934 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 janvier 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 144 077,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	144 077,59 euros
A la réserve légale	7 203,88 euros
Solde	136 873,71 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	263 126,29 euros
Les sommes distribuables	
S'élevant ainsi à	400 000,00 euros
A titre de dividendes prioritaires 5,89 euros de dividende par action pour les 7 763 actions à dividendes prioritaires soit	45 724,00 euros
A titre de premier dividende (5% du montant libéré et non remboursé des 55 737 des actions ordinaires) soit et 3,937 euros de dividende par action ordinaire	219 437,00 euros
A titre de superdividende Attribué à toutes les actions Soit 2,12 euros par action	134 839,00 euros
soit un montant total de dividende de	400 000,00 euros

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 72,73 euros,

- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 399 921,21 euros.

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 non éligibles (PEA) à la réfaction de 40 % s'élève à 6,06 euros.
Le paiement des dividendes sera effectué le 11 janvier 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Montant éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques	Montant éligible à la réfaction de 40% pour les personnes morales	Montant non éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques
31/12/2017	443 135,00	87,62	443 040,64	6,74
31/08/2018	45 724,00	5,89	45 724,00	0,00
31/08/2019	45 724,00	5,89	45 724,00	0,00

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 janvier 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration

OLIVIER DIETSCH
EXPERT-COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION LORRAINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE NANCY

EXPERT JUDICIAIRE INSCRIT PRES LA COUR
D'APPEL DE NANCY

3, Rue de TURIQUE
B.P. 50350

54006 NANCY CEDEX

Tél. + 33 (0)3 83 98 65 25
E-mail : olivier.dietsch@secef.fr

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

SA au capital de 5 000 000 €
Technopôle Nancy Brabois – 2 allée d'Evry – 54600 VILLERS LES NANCY
RCS NANCY 423 571 934

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 août 2020

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

SA au capital de 5 000 000 €
Technopôle Nancy Brabois – 2 allée d'Evry – 54600 VILLERS LES NANCY
RCS NANCY 423 571 934

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 août 2020

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblé Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration le 14 décembre 2020 et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 15 décembre 2020
Le Commissaire aux Comptes,

